

DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2020/2021

• ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP •

1ère demande	renouvellement
--------------	----------------

Les inscriptions sont ouvertes du 8 juin au 24 août. Au-delà, tarification majorée **TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉES**

ÉLÈVE	REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom :	O père O mère O tuteur Nom :
Scolarité 2020-2021	Commune :
Commune Etablissement :	Email:
Classe : après bac O oui O non Option :	☐ Garde Alternée ☐ Famille d'Accu
Notification MDPH: Oui Onon Affectation académie: Oui Onon Pour toute demande de dérogation, fournir un justificatif au dossier.	Nom : Prénom : Date de naissance :
Transport demandé	/ Na rocce :
 Je transporte mon enfant par mes propres moyens Je souhaite béficier de l'allocation individuelle de transport (A.I.T.). Je souhaite la mise en place d'un transport collectif adapté à mon enfant de mon domicile à l'établissement scolaire. 	Commune :

O père	O mère	O tuteur	
Nom :			
Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Commune :			
Téléphone :			
Email:		@	
Garde Al	ternée	Famille d'A	ccueil
Nico			
Nom :			
Prénom :			
Prénom : Date de naissance :			
Prénom : Date de naissance :			
Prénom : Date de naissance :			
Prénom : Date de naissance : Adresse :			
Prénom :		Code Postal :	
Prénom :		Code Postal :	

ance des dispositions figurant au verso de cet imprimé, du règlement intérieur des transports scolaires du Département des Hautes-Pyrénées, et s'engage à les respecter :

Fait à : le, Signature:

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT:

- Avis de la MDPH ou notification de l'Académie.

NOTICE EXPLICATIVE

CRITERES DE PRISE EN CHARGE

Le Département des Hautes-Pyrénées prend en charge les dépenses de transport des élèves si les conditions suivantes sont respectées :

- respect de la sectorisation des transports;
- scolarisation à partir de l'âge de trois ans, jusqu'au niveau du Baccalauréat ;
- l'élève doit être domicilié dans le département des Hautes-Pyrénées ;
- respect du critère de distance entre le domicile et l'établissement scolaire (zone rurale : 2 km ; zone urbaine : 4 km).

PARTICIPATION FINANCIERE DUE A L'INSCRIPTION

Les frais d'inscription annuels sont fixés à un tarif unique de 45 €.

Pour tout renseignement complémentaire

05 62 56 76 00

11, rue Gaston Manent 65000 TARBES